

Délibération 2024-038

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Date de la convocation : jeudi 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi onze avril, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, RIES Stéphanie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, LELANDAIS Guillaume, VASSELIN Denise, MAUROUARD Arnaud.

Pouvoirs : HAIRON Josiane (pouvoir à HAVARD Georges), GALLUET Bruno (pouvoir à BRIENS Eric), LEJOLLY Annie (pouvoir MAUGER Sylvie), LELUBEZ Marlène (pouvoir à LACOLLEY Daniel).

Excusés : TRAVERT Dominique, BEHELLE Anthony

Secrétaire de séance : SOURD Annie

Objet : REVERSEMENT SUBVENTION BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 23 mai 2023, il a été autorisé à répondre à un appel à projets national pour l'investissement dans les résidences autonomie. Le projet présenté concernait la mise en place de volets roulants électriques pour un montant de 14 849.73 € HT (budget communal) et l'acquisition de tablettes numériques à hauteur de 1 258 € HT (budget résidence autonomie Catherine de Longpré).

Par convention signée le 09 janvier 2024, une aide de 16 107.73 € (soit 100 % de la dépense HT) a été attribuée à la commune par la CARSAT au titre de cet appel à projets.

Il indique que la subvention va être perçue en totalité sur le budget communal ; la partie de la subvention correspondant à l'acquisition des tablettes numériques (soit 1 258 €) doit donc être reversée au budget de la résidence autonomie qui a assumé la dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le reversement de 1 258 € au budget de la résidence autonomie Catherine de Longpré, correspondant au financement des tablettes numériques par la CARSAT,
- Indique que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2024,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

 Eric BRIENS